

Relevé de décisions provisoire de la CPNEFP exceptionnelle du 31 janvier 2017

- **Critères de financement et pilotage de la professionnalisation et du CPF**

Le financement du CPF entreprise associée est gelé jusqu'au 24 février 2017.
A cette date, de nouveaux critères de financement doivent être votés.

Cette décision est principalement motivée par la nécessité de sécuriser l'équilibre des fonds de la formation professionnelle, et de rechercher des critères plus fins, adaptés au contexte de la branche (accompagner les évolutions du secteur malgré des ressources financières en baisse).

Les autres critères validés le 24 janvier 2017 restent en vigueur.

- **Validation du relevé de décisions du 24 janvier 2017**

Le relevé de décisions de la réunion du 24 janvier 2017 est validé à l'unanimité.

**Section Professionnelle Paritaire
Convention collective nationale des maisons à succursales
au vente de détail d'habillement
13, rue La Fayette 75009 PARIS**

**Relevé de décisions provisoire de la
SPP exceptionnelle du 31 janvier 2017**

- **Critères de financement et pilotage de la professionnalisation et du compte personnel de formation pour 2017**

Le financement du CPF entreprise associée est gelé jusqu'au 24 février 2017.
A cette date, de nouveaux critères de financement doivent être votés.

- **Validation du relevé de décisions du 24 janvier 2017**

Le relevé de décisions de la réunion du 24 janvier 2017 est validé à l'unanimité.